

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PJL Industrie Verte : un texte bienvenu mais incomplet

Paris, le 17 mai 2023

Le projet de texte présenté hier porte une ambition de réindustrialisation du territoire de décarbonation de l'outil productif national et d'indépendance stratégique qui reposent sur les filières « habilitantes » de la transition énergétique représentées notamment par le GIMELEC

A la fois industrie verte et faiseuse d'industrie verte, le GIMELEC accueille donc favorablement le projet de loi « Industrie Verte » même si l'absence persistante des réseaux électriques et des équipements qui les constituent dans les discours ou les textes commence à inquiéter.

« The elephant in the room »

Après des mois à souligner publiquement l'importance vitale des réseaux électriques dans les stratégies industrielles française et européenne, le GIMELEC avait pu saluer leur inclusion dans la liste prioritaire du « Net-Zero Industry Act » européen et dans les conclusions des groupes de travail du projet de loi français. Aussi, leur absence dans les dernières prises de parole et communications gouvernementales interroge : la France a-t-elle réellement pris la mesure du défi ?

Confronté depuis 20 ans à une stagnation, voire une baisse, des investissements, le tissu industriel français et européen fournissant les briques technologiques des réseaux électriques s'est significativement réduit alors même qu'il va devoir affronter un mur d'investissement dans les réseaux généré par l'électrification massive des usages et le développement des énergies renouvelables. Ceci dans un contexte où notre industrie ne bénéficie d'aucune aide européenne. La définition d'une stratégie industrielle dédiée et appuyée de fonds publics soutenant le développement compétitif de capacités de production en France et en Europe pour certains matériels particulièrement critiques au développement des réseaux demeure une condition sine qua non d'une autonomie stratégique et de l'atteinte de nos autres objectifs de développement du véhicule électrique, des énergies renouvelables et de l'hydrogène.

Recyclage oui, durabilité et fonctionnalité aussi !

Fortement engagé sur les sujets relatifs à l'économie circulaire, le GIMELEC accueille favorablement cette proposition visant à améliorer le réemploi au sein des filières industrielles. Un assouplissement du cadre administratif de réutilisation des déchets contribuerait ainsi à renforcer le leadership mondial de solutions françaises dans ce secteur et par voie de conséquence à renforcer son autonomie stratégique. Il demeure néanmoins essentiel d'adopter une approche large de la circularité : au-delà de la seule question du recyclage et du statut du déchet, l'allongement de la durée de vie des produits et l'économie de la fonctionnalité sont la base de nouveaux modèles économiques à favoriser.

L'indispensable articulation avec l'arsenal législatif et réglementaire européen

Les adhérents du GIMELEC sont, comme le reste de l'industrie, confrontés à un contexte économique et géopolitique tendu et très changeant. A ces incertitudes s'ajoutent de nombreuses initiatives françaises et européennes de régulation dont la bonne articulation n'est pas toujours assurée. L'investissement dans l'outil productif nécessitant stabilité et visibilité à moyen terme, il est essentiel de donner le temps aux industriels de digérer l'arsenal réglementaire récemment adopté tout en gardant à l'esprit que les réglementations purement nationales entraînent souvent une perte de compétitivité pour une industrie dont le terrain de jeu est à minima européen et souvent mondial.

Contact presse :

Joël VORMUS – jvormus@gimelec.fr – 06 12 73 63 00

A propos du GIMELEC

Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronique française. Nos adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques.